



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : 39
- représentés : 5
TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe | <i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint | <i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire - | <i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - - | M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint | <i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe | |
| <i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun. | <i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire - | <i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun. | <i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe - - | <i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe |
| <i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire - | M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. - | <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe - | | <i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe |
| | | <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe |

Membres représentés :

| | |
|----------------------|------------------------------------------------|
| M. Eric FRANCHET | ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY |
| Mme Solène HOEHN | ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER |
| M. Philippe HEITZ | ayant donné procuration à M. Laurent FURST |
| Mme Sylvie TETERYCZ | ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF |
| M. Alain VON WIEDNER | ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER |

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET - FISCALITE DIRECTE LOCALE ADDITIONNELLE : DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2024

N° 24-14

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la Fiscalité Directe Locale ainsi que les articles 17 et 18 de la loi N° 82-540 du 28 juin 1982 ;

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'exercice 2023, s'élevaient à :

Pour les taxes additionnelles :

| | | |
|-----------------------------------------------|---|--------|
| • Taxe d'habitation | : | 3,84 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | : | 1,87 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : | 6,75 % |
| • Cotisation foncière des entreprises | : | 2,89 % |

Cotisation foncière des entreprises : 19,53 %

VU sa délibération N° 24-04 du 22 février 2024 suggérant, dans le cadre du débat général d'orientations budgétaires, le gel des taux des taxes additionnelles et de la fiscalité professionnelle de zone pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT, au regard du dossier fiscal présenté, qu'il a été admis dans le cadre des conclusions budgétaires pour la définition du seuil d'équilibre, de procéder au maintien de la pression fiscale ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

par 41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS
décide

de fixer, en conséquence, les taux d'imposition pour l'exercice 2024 comme suit :

Pour les taxes additionnelles :

| | | |
|-----------------------------------------------|---|--------|
| • Taxe d'habitation | : | 3,84 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | : | 1,87 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : | 6,75 % |
| • Cotisation foncière des entreprises | : | 2,89 % |

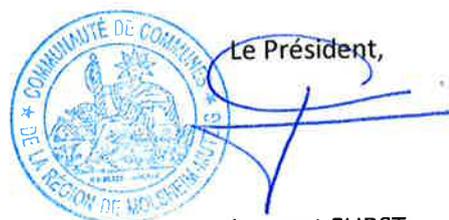
Cotisation foncière des entreprises : 19,53 %
et un taux capitalisable mis en réserve de : 0,030 %

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Marianne WEHR



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 mars 2024
- publication sur le site internet le : 29 mars 2024

Acte à classer

DE-24-14

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-29T10-11-49.00 (MI251970842)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240328-DE-24-14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - FISCALITE DIRECTE LOCALE ADDITIONNELLE
: DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE
2024

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 24-14 FB FISCALITE DIRECTE
LOCALE ADDITIONNELLE
DETERMINATION TAUX IMPOSITION
EXERCICE 2024.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/03/24 à 10:11

Date 29/03/24 à 10:11

Date 29/03/24 à 10:19

Par SEGUIN Muriel

Par SEGUIN Muriel